

Le maire de Niort interdit leur conférence, ils improvisent une soirée sur la liberté d'expression

Annulée par un arrêté de Jérôme Baloge, la conférence sur le conflit israélo-palestinien s'est transformée en soirée sur la liberté d'expression. Une centaine de personnes y ont participé d'après les organisateurs.

Jean-Claude Samouiller, le président d'Amnesty International France, n'a pas annulé sa venue à Niort malgré l'arrêté pris par le maire Jérôme Baloge. S'il n'a pu tenir la conférence prévue, un temps d'échange sur la liberté d'expression s'est improvisé avec une centaine de personnes d'après les organisateurs. | CO – JULIEN RENON

[Le Courrier de l'Ouest](#) Julien RENON Publié le 21/10/2023 à 12h42

Ils ont espéré jusqu'au bout que leur référé-liberté déposé en urgence devant le Tribunal administratif de Poitiers leur permette de maintenir leur conférence-débat prévue vendredi soir 20 octobre, à la Maison des associations, de Niort. En vain. On savait que les délais étaient très serrés et qu'il y avait de fortes chances que ce soit trop court pour que la justice se prononce. C'est ce qui s'est passé et c'est ce qui était voulu, regrette Françoise Dubois, la présidente de l'Association France – Palestine Solidarité 79 (AFPS), avertie le matin même de l'arrêté pris par le maire de Niort interdisant la tenue de la soirée intitulée « Violences en Israël, à Gaza et en Cisjordanie : Comment en sommes-nous venus là ? » (lire CO du 21 octobre). Celle-ci devait être animée par Jean-Claude Samouiller, le président d'Amnesty international France, sur la base du rapport publié en février 2022 par l'association et intitulé « L'Apartheid commis par Israël à l'encontre des Palestiniens, un système cruel de domination et un crime contre l'humanité ».

« On anticipe de supposés délits sur des bases infondées »

L'édile invoquait notamment le contexte de tension exacerbée et des raisons sérieuses de penser que seront tenus des propos consistant, sous couvert de défendre la cause du peuple des territoires palestiniens, à justifier ou minimiser auprès de l'auditoire l'action de diverses organisations terroristes, dont le Hamas, ainsi que leurs méthodes au motif qu'il s'agit d'une forme de résistance nécessaire. Selon lui, il existait un risque sérieux que soient commises, au cours de cette conférence, des infractions pénales telles que le délit d'apologie du terrorisme, l'incitation à la haine ou à la discrimination en raison de l'appartenance à une nation ou une religion qu'il appartient à l'autorité de police administrative de prévenir.

Un argumentaire difficile à entendre et à comprendre pour Françoise Dubois. C'est un faux procès. On anticipe de supposés délits sur des bases infondées, réagit celle-ci, qui aux côtés des représentants locaux d'Amnesty International Niort, d'Antifa, de la CGT, d'Ensemble !, de la FSU, de La Cimade, de Libre Pensée, du NPA, du PCF et de Solidaires, a accueilli une centaine de personnes dans une salle de réunion mise à disposition par un syndicat. Il fallait bien prendre le temps d'expliquer pourquoi on ne pouvait pas donner cette conférence, c'était la moindre des choses. On en a alors profité pour disserter sur la liberté d'expression qui a été profondément attaquée. Le conflit a aussi été abordé sans aucun écart de langage, cela n'a jamais été l'objet de nos discussions. Sans aucune ambiguïté, nous condamnons les crimes commis des deux côtés. Nous militons pour la paix et la fin de cette guerre dont personne ne sortira vainqueur.

Un appel au rassemblement mercredi

Dans une lettre ouverte adressée à la préfète des Deux-Sèvres et envoyée en copie à notre rédaction, Olivier Giraud, secrétaire départemental du Parti communiste, déplore l'interdiction de la conférence ainsi que des rassemblements prévus samedi 14 et 21 octobre qu'il interprète comme des entraves à l'expression et au débat public indignes d'un État de droit, démocratique, censé défendre les libertés publiques. En conséquence, ce dernier appelle à un nouveau rassemblement, le mercredi 25 octobre, à 18 heures, place du Donjon, à Niort pour faire grandir le mouvement populaire pour la paix et la justice. Il indique qu'il déposera une demande d'autorisation auprès de la préfecture. Si un arrêté d'interdiction est pris, nous saisissons le Tribunal administratif de Poitiers par un référé-liberté, prévient Françoise Dubois. Vendredi 20 octobre, cette même juridiction a suspendu un arrêté préfectoral et décidé d'autoriser une mobilisation prévue à Angoulême, ce samedi 21 octobre à 14 h. Cela nous encourage à ne pas baisser les bras, confie-t-elle.